

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, Y. ERGUL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, G. MICHAUD, D. PESNOT-PIN, L. BRARD.

POUVOIRS (11) :

C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX, mandant a pour mandataire M. LAVRARD
B. ROUSSENQUE, mandant a pour mandataire J.. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
K. WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
P. BARAUDON mandant a pour mandataire D. PESNOT-PIN
C. PAILLER mandant a pour mandataire M. METAIS
E.. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

E. FARHAT

Nom du secrétaire de séance : Jacques DUMAS

RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ

**OBJET : Adhésion de la commune de Châtellerault au dispositif COMEDEC
(échanges dématérialisés de données d'État Civil)**

Le processus de dématérialisation de l'État civil a commencé avec la possibilité offerte aux usagers de demander un acte d'État civil sur 'Service-Public.fr'. Enrichir ce processus pour tendre vers une dématérialisation globale a plusieurs objectifs :

- Simplifier les tâches et l'organisation du service*
- Permettre une communication dématérialisée entre services publiques*
- Rendre efficace les réponses aux demandes d'actes d'État civil par Internet*

Pour répondre à ces objectifs, 65 000 actes de naissance de 1950 à 1998 ont été numérisés en 2016. Ils ont enrichi la base actuelle de gestion des actes d'État civil et permettent aux agents une réponse rapide aux usagers.

Dans la continuité de cette numérisation et pour que cette dématérialisation soit complète, il est nécessaire que la collectivité adhère au dispositif COMEDEC (COMunication Électronique des Données d'État-Civil) proposé par l'État et l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) qui permettra la dématérialisation des demandes de vérification électroniques d'État Civil par les administrations.

A ce titre, le dispositif COMEDEC permet :

- de simplifier les démarches administratives pour les usagers (dispense de produire un acte d'état civil)*
- d'accélérer les traitements de vérification, avec l'utilisation du module E-Demat d'Arpège (840 euros TTC)*
- de limiter la fraude documentaire à l'État Civil*
- de sécuriser les titres d'identité pour l'État*
- de simplifier les circuits de transmission*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 février 2017

n° 15

page 2/2

- de réduire les coûts de transmission et d'affranchissement
- de générer des gains de productivité pour les collectivités et la Préfecture.

Pour permettre la mise en place de ce dispositif, deux conventions doivent être signées.

- Une convention tri-partite entre le ministère de la Justice, l'ANTS et la Commune de Châtellerault afin de valider l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil. Elle est conclue pour 3 ans et définit les modalités d'utilisation de la plateforme COMEDEC.
- Une convention "CARTES" entre l'ANTS et la Commune de Châtellerault, relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature électronique fournies par l'ANTS. Egalement conclue pour 3 ans, elle définit les modalités d'utilisation des cartes et signatures électroniques.

Les cartes demandées initialement sont gratuites.

Le délai de mise en service est de 3 mois à compter de la signature des conventions.

* * * * *

VU le décret n° 2007-240 du 22 février 2007 portant création de l'Agence nationale des titres sécurisés,

VU le décret n°2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état-civil,

VU l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil.

CONSIDERANT les avantages présentés par la mise en place de la dématérialisation de vérification des actes d'état civil,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de mettre en place la plateforme COMEDEC suite à la numérisation des actes de naissance sans attendre qu'elle devienne obligatoire en 2018,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions avec l'ANTS et le ministère de la Justice ainsi que tout document relatif à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 17/02/2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER